

Depuis plus de trente ans, monsieur Temaru se présente devant les électeurs polynésiens et ne recueille jamais plus d'un quart à un tiers des voix exprimées en faveur de l'accession à l'indépendance de notre Pays.

Monsieur Temaru n'a pas été élu Président de la Polynésie française par la volonté du peuple à l'issue des dernières élections à l'Assemblée de la Polynésie française. Le Peuple polynésien a ainsi donné en 2008 une large victoire aux mouvements autonomistes opposés aux choix politiques de monsieur Temaru. Il est devenu Président de la Polynésie française en cours de mandature, grâce à un rassemblement de circonstance d'élus de l'Assemblée de la Polynésie française, en exploitant le système de la motion de défiance prévu par la loi statutaire, dans un contexte d'instabilité chronique de nos institutions qui persiste depuis quelques années.

Le Sénateur Richard Tuheiava a également été élu à la faveur d'une telle alliance de circonstance.

La mandature de cette Assemblée arrive à son terme dans quelques semaines. De nouvelles élections se tiendront ces 21 avril et 5 mai 2013 pour le renouvellement de l'Assemblée de la Polynésie française, qui élira à son tour un nouveau Président de la Polynésie française. Le Peuple polynésien aura alors l'opportunité de prendre position, et de s'exprimer très clairement sur son assentiment ou dissentiment aux initiatives prises par monsieur Temaru auprès de l'Organisation.

Fort de ces faits irréfutables et soucieux de vous éclairer sur la légitimité des démarches engagées par monsieur Temaru, les signataires des présentes ont l'honneur, monsieur le Secrétaire Général, de solliciter de l'Organisation des Nations-Unies qu'il soit dès lors **sursis à la prise de toute décision** et position officielle et officieuse de sa part, jusqu'à ce que ces prochains scrutins éclairent très précisément les observateurs internationaux sur l'éventuelle volonté populaire d'engager ce processus de réinscription et d'accession à l'indépendance de notre Pays.

En tout état de cause, les signataires estiment donc que **c'est au Peuple polynésien, et lui seul, qu'il appartient en toute légitimité de se prononcer sur ces questions.**

La Polynésie française souscrit pleinement aux grands principes des Nations-Unies, dont l'accès à la liberté des peuples coloniaux. Mais les signataires proclament et réitèrent que la Polynésie française n'est simplement pas concernée par quelque situation d'asservissement et de colonisation.

Notre pays est le plus autonome au sein de la République française. L'article 1er de notre statut dispose que « *la Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local* ».